



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Service industriel de l'aéronautique  
Atelier industriel de l'aéronautique de Bordeaux  
Sous-direction administrative**

Bordeaux, le 04/02/2025  
N° 2-04 /ARM/SIAé/AIABX//D/NP  
Classement RPAA :  
I  II  III  IV  V

**DÉCISION**

**OBJET** : Délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords cadres de l'atelier industriel de l'aéronautique de Bordeaux.

**ANNEXE(S)** : /

**T. ABROGÉ** : décision RPAA n° 2-34/ARM/SIAé/AIA BX/D du 28 octobre 2020.

**Monsieur le directeur de l'atelier industriel de l'aéronautique (AIA) de Bordeaux,**

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique le code de la commande publique ;

Vu le décret no 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu le décret n°2007-482 du 29 mars 2007 autorisant le ministre de la défense à déléguer ses pouvoirs en matière de marchés publics et d'accords-cadres, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 23 août 2021 modifiant l'arrêté du 22 juin 2007 portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale, signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense, modifié ;

**Décide :**

Délégation est donnée pour signer au nom du directeur de l'atelier industriel de l'aéronautique de Bordeaux tous actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés de fournitures, de services et de travaux (sauf les décisions de réception, dont la délégation est définie par ailleurs) dans la limite de 15 fois le seuil des marchés passés selon la procédure adaptée, telle que définie à l'article R. 2123-1 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, à l'ingénieur en chef de l'armement Marc JOURDAIN DE MUIZON, directeur adjoint de l'atelier industriel de l'aéronautique de Bordeaux, dans la limite des attributions de l'établissement.

Cette décision prend effet à compter du 06/02/2025.

La décision RPAA n°2-34/ARM/SIAé/AIABx/D du 28 octobre 2020, est abrogée.

L'ingénieur général de l'armement Thierry Bellœil,  
Directeur de l'Atelier industriel de l'aéronautique de Bordeaux

## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRE:

- SDT

### COPIES :

- D
- SDA/AOJ/A
- SDA/AAM